

## PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE CORAL

### Article 2 - Objet

Coral a pour objet de :

Identifier les grands enjeux du livre sur le moyen et le long terme et les analyser.

Élaborer des propositions pour construire l'avenir du livre dans la diversité culturelle, en intégrant les évolutions socio-économiques et démographiques, les nouveaux comportements de lecture, les changements modes de distribution, les nouvelles technologies, l'internationalisation des échanges

Diffuser et stimuler ces propositions auprès des acteurs influents du secteur et des intervenants de la chaîne du livre - auteurs, éditeurs, libraires, diffuseurs, distributeurs - par tous moyens et toutes actions - communication écrite, audio-visuelle et numérique, promotion, relations publiques, congrès, salons....

Défendre les intérêts de ses membres et de la chaîne du livre et plus particulièrement :  
Informé des dispositions de toutes lois relatives au livre et au livre numérique, des décrets et règlements qui en découlent.

Contribuer à faire appliquer ces lois y compris par des actions en justice, pour faire respecter le principe de libre concurrence, stimuler la création à travers auteurs et éditeurs, sauvegarder la diversité culturelle et maintenir un réseau de distribution diversifié et équilibré entre grandes librairies, librairies de proximité grandes surfaces, vente par correspondance, fournisseurs internet.

Intervenir auprès des pouvoirs publics et des autorités européennes afin d'attirer leur attention sur toutes difficultés d'application et sur tous manquements aux lois et de suggérer des améliorations aux lois existantes.